

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 5 juin 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, maire.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Séverine LIETSCH, Eric BOUVARD, Alain JOUBERT, Véronique BENEZECH, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Christian JEAN, Philippe COMBET, Hélène BONETTI, François POIRIER, Alexandre DONABEDIAN, Adeline ANCENAY, Gaëlle CHAMBARD

Pouvoirs : Michel ESCOFFIER à Estelle FRATTINI, Florian WAGNIER à Séverine LIETSCH, Mathilde ETIEVANT à Eric BOUVARD, Axel BACHELARD à Christian JEAN

Absents excusés : Coralie PERSIANI

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 27/05/2026

Délibération n° 2026-47 Avenant à la convention de mise en œuvre des illuminations de fin d'année par le SIGERLY – prolongation jusqu'au 31 mars 2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIGERLY gère par transfert de compétence l'Éclairage Public (EP) sur le territoire de la Commune, et que les illuminations festives sont raccordées au réseau EP.

Il précise que depuis 2020, une convention a été établie entre la Commune et le Sigerly aux fins d'installer et vérifier les illuminations chaque année. Cette convention est arrivée à échéance en mars 2026.

Le Président du Sigerly propose par courrier du 13 mai dernier de prolonger par avenant cette convention pour une durée d'un an soit jusqu'en mars 2027 pour que la période des fêtes de cette fin d'année soit couverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

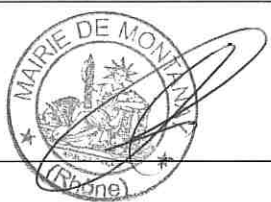
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu les statuts du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy), auxquels la Commune de Montanay a adhéré, prévoyant notamment le transfert de compétence en matière d'Éclairage Public (EP) ;

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention de mise en œuvre des illuminations de fin d'année par le SIGERLy pour le compte de la Commune de Montanay, prolongeant la durée de validité de ladite convention jusqu'au 31 mars 2027 et le maintien de l'ensemble des autres clauses et conditions de la convention initiale ;

Article 2 : Autorise M. le Maire à signer l'avenant de prolongation et tout document afférent nécessaire à l'exécution de la présente délibération

A Montanay, le 10 juin 2026

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Patrice COEURJOLLY
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le :

15/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2026

Application agréée Files@lité.com

99_DE-069-216902841-20260605-202647-DE